

# PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2020-2023

Adopté par le comité précongrès  
des 14, 15, 16 et 17 décembre 2020



## **Propositions**

### **Prévisions budgétaires 2020-2023**

Le comité précongrès recommande l'adoption de la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2020-2023 telle qu'elle a été amendée.

### **Nouvelle proposition**

Le comité précongrès recommande que toutes les questions de ressources de services soient référées au plan d'opérationnalisation adopté par le bureau confédéral, et qu'au plus tard en septembre 2021, le bureau confédéral soit saisi du suivi.

### **Propositions issues du budget**

Le comité précongrès recommande :

#### 1. Modification au quantum des prestations

- 1.1 Quantum des prestations de grève et de lock-out  
(en application de l'article 18.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à 300 \$ à compter du 25 janvier 2021.

- 1.2 Quantum des prestations de congédiement ou de suspension pour activité syndicale  
(en application de l'article 27.01 des statuts et règlements du FDP)

Que les prestations hebdomadaires pour les personnes suspendues, congédiées ou victimes de représailles pour activité syndicale soient portées à 300 \$ à compter du 25 janvier 2021.

### **Proposition issue du bureau confédéral du 24 janvier 2020**

Recommandation 5.5 du rapport intitulé *Vers le FDP du Centenaire*

De viser à ce que le montant de la prestation soit augmenté, mais en s'assurant que le FDP puisse continuer de soutenir l'ensemble des conflits et de jouer son rôle dans ses autres champs d'intervention; en ce sens, si cela est possible, tenter d'atteindre une prestation hebdomadaire de 300 \$ au cours du mandat 2020-2023.

#### **Il est proposé :**

D'augmenter la prestation hebdomadaire à 300 \$ et qu'elle soit progressive de la façon suivante :

- Après 3 mois : 325 \$
- Après 4 mois : 350 \$
- Après 5 mois : 375 \$
- Après 6 mois : 400 \$

<b>Le comité précongrès recommande l'adoption de de cette proposition.</b>
--

## **Propositions référées par le comité précongrès à la proposition budgétaire**

---

### **Syndicat du personnel administratif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (CSN) (08-15-081)**

Considérant la réduction des heures/services de la collaboratrice (employée de bureau) au service de la défense des accidenté-es à la suite du maraudage du secteur public en 2017;

Considérant qu'avant la période de maraudage (avril 2017), les heures/services étaient à temps complet;

Considérant que le service des accidenté-es se situait à Sherbrooke dans les bureaux du Conseil central CSN Estrie;

Considérant la reprise des dossiers des anciens syndicats sur le territoire de l'Estrie;

Considérant que le service de la défense des accidenté-es est maintenant situé à Drummondville et qu'il dessert les régions de l'Estrie, Mauricie-Centre du Québec et une partie de la Montérégie;

Considérant que les officiers des syndicats locaux ont recours aux services de la collaboratrice pour toutes sortes d'interrogations dans les dossiers à traiter et que la capacité des officiers locaux à se libérer sur une base temps complet et/ou coordonnée avec les heures de services offertes à la défense des accidenté-es.

#### **Il est proposé :**

**Que les heures/services de la collaboratrice (employée de bureau) soient augmentées à temps complet.**

**Que la CSN fasse une analyse des besoins au service de la défense des accidenté-es dans les six mois suivant le 66<sup>e</sup> Congrès CSN et qu'elle procède à l'ajout de ressources au traitement des dossiers CNEST le cas échéant.**

**Le comité précongrès reformule cette proposition afin qu'elle se lise comme suit, et la recommande :**

**Que la CSN cherche à conclure une ou des ententes de service avec les organisations affiliées (conseils centraux ou fédérations) pour viser à ce que l'employée de bureau à Drummondville soit à temps complet.**

**Que la CSN fasse une analyse des besoins au service de santé-sécurité et d'environnement (défense des accidenté-es) et qu'elle soit présentée au bureau confédéral de septembre 2021 avec les recommandations pertinentes.**

## **Conseil central du Cœur-du-Québec et Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides**

### **Modification du budget CSN pour les services en région**

Considérant que le poste d'employé-e de bureau dans les conseils centraux représente la porte d'entrée, l'accueil — nous faisons nôtre, tous les arguments déployés pour le maintien de l'employée de bureau du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2014 —, donc l'image de la CSN en région;

Considérant que les personnes qui occupent ce poste répondent à tous les membres et organisations de la CSN, et ce, peu importe le point de service, la raison ou la fédération d'appartenance, comme il fut démontré lors de la tournée « zone test » et dont une des conclusions était de partager les coûts entre toutes les organisations;

Considérant que les employé-es de bureau appuient depuis des années le travail des conseils centraux dans toutes les régions. Que l'offre de service est la même partout indépendamment qu'un conseil central en paie ou non une partie;

Considérant que le nombre de personnes conseillères syndicales hors territoire est en constante augmentation et engendre une charge de travail supplémentaire dont les coûts devraient être partagés entre toutes les organisations affiliées;

Considérant qu'il n'y a que trois conseils centraux qui paient une portion du poste d'employé-e de bureau pour, ni plus ni moins, les mêmes services que les autres conseils centraux, tel que constaté dans le rapport du sondage mené par les ressources humaines de la CSN et remis lors d'une rencontre des présidences des conseils centraux le 27 novembre 2019.

#### **Il est proposé :**

**Que la CSN assure et soutienne financièrement la totalité de la présence d'au moins un poste d'employé-e de bureau à temps complet dans tous les conseils centraux, afin de couvrir les services régionaux et ceux des exécutifs des conseils centraux.**

**Le comité précongrès reformule cette proposition afin qu'elle se lise comme suit, et la recommande :**

**Aux conseils centraux du Cœur du Québec, des Laurentides et de Lanaudière, que dans le budget de la CSN, il y ait une employée de bureau par conseil central.**